



## Nom de domaine approchant - est-ce légal ?

Par **yanightmare**, le 11/06/2011 à 14:43

Bonjour,

je me posais une question tout à l'heure...

Imaginons que je réserve un nom de domaine quasiment similaire à un autre nom de domaine connu...

exemple : facebok.com (facebook.com), gogle.com (google.com), etc.

Et que je place de la publicité dessus (comme beaucoup).

Est-ce légal en droit français, et risque-je des poursuites par le site principal intéressé ?

Merci beaucoup pour vos réponses, je n'arrive pas à trouver des informations sur ce sujet.

Par **mimi493**, le 11/06/2011 à 15:02

Parasitisme, vous risquez le procès

Par **hachibi**, le 11/06/2011 à 15:12

Cela s'appelle du typosquatting :

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Typosquatting>

... et ce n'est pas autorisé. Pas besoin d'être juriste pour savoir pourquoi :)

Par **alterego**, le **11/06/2011 à 16:42**

Quelle indigence d'imagination !

Essayez [www.elysees.fr](http://www.elysees.fr)

Vous aurez peut-être plus de chance....